La Constituante tente de se remettre d'une séance plénière mouvementée

CLASH La présidence de l'organe tient le cap malgré la houle.

MARC MOULIN

Les quatre coprésidents de la Constituante jouent l'apaisement après les incidents qui ont émaillé la deuxième séance plénière de l'assemblée mardi soir. La séance a dû être écourtée suite à la désertion de la gauche, irritée par la suppression d'alinéas sur les droits fondamentaux. Parmi eux, le droit au logement, l'égalité des sexes et l'interdiction de discriminer.

Les deux représentantes de la gauche à la coprésidence, la socialiste Christiane Perregaux et la Verte Marguerite Contat Hickel, ont été critiquées par la droite pour s'être elles aussi retirées, «en contradiction avec ce qu'impose leur fonction».

«Je ne peux pas imaginer que le droit au logement ne soit pas réintroduit»

THOMAS BÜCHI, COPRÉSIDENT RADICAL DE LA CONSTITUANTE

La coprésidence de l'assemblée. Jacques-Simon Eggly, Thomas Büchi, Marguerite Contat Hickel et Christiane Perregaux ont réaffirmé hier leur attachement à la collégialité, dans un message envoyé aux constituants. (OLIVIER VOGELSANG)

«Je ne peux pas imaginer que le droit au logement ne soit pas réintroduit», réagit Marguerite Contat Hickel, qui affirme avoir eu avec ses trois collègues une «discussion honnête et ouverte». «Nous en avons parlé et avons trouvé notre chemin ensemble afin que ce soit différent à l'avenir», lâche son homologue radical Thomas Büchi. Dans une missive à l'assemblée, le quatuor présidentiel a réaffirmé hier «son attachement à son fonctionnement collégial» et «sa volonté de poursuivre la conduite des travaux».

Règlement respecté

La conduite de la séance de mardi par le libéral Jacques-Simon Eggly n'est pas remise en cause. La gauche avait pourtant fustigé l'irrégularité supposée de l'amendement de Patrick Dimier (MCG), voté par la majorité de droite, qui annulait d'un coup quatorze propositions sur les droits fondamentaux. Mais pour la coprésidence, le règlement n'est pas violé.

Thomas Büchi souligne que la série de plénières prévues jusqu'en novembre ne constitue qu'une première lecture des propositions des commissions. Une consultation large est prévue cet automne. Elle sera suivie par de nouveaux débats l'an prochain. «Je ne peux pas imaginer que le droit au logement ne soit pas réintroduit», glisse le radical.

A gauche, la sensation d'avoir subi un coup de force de la majorité de droite domine après le clash de mardi: «La balle est dans le camp de la majorité, commente le chef de groupe Vert, Jérôme Savary. A elle de voir si elle veut écrire cette Constitution toute seule».

Son homologue du groupe des Associations de Genève, Yves Lador, lorgne la porte: «Certaines associations que nous représentons nous disent que l'entreprise est fichue», confie-t-il.

Retour de balancier?

La droite, elle, parle d'un juste retour de balancier: «Dans certaines commissions, la gauche a fait passer en force un programme politique, juge le chef de groupe libéral Lionel Halpérin. La coupe était pleine. Chacun doit arrêter de croire qu'il peut écrire la Constitution seul dans son coin».

Reste que certaines thèses biffées mardi soir l'avaient emporté en commission, où la majorité est bien représentée. «La droite s'unit y compris contre des thèses votées à l'unanimité en commission, accuse Michel Ducommun, de SolidaritéS. Les partis de droite ont donné des mots d'ordre, suivis à la lettre en plénière, et se sont mis d'accord pour présenter un amendement à la dernière minute! Si tout fonctionne de la sorte, la Constituante est morte!»

Pour Lionel Halpérin, il y a pu y avoir une préparation ou un suivi insuffisants de ce qui se tramait en commission. Mais il dédramatise la portée du duel qui s'est joué en plénière: «Nous n'avons pas dit qu'il n'y aurait pas de droit au logement, nous avons juste repoussé le débat au chapitre sur les tâches de l'Etat, pondère-t-il. Quant à l'égalité de la femme ou l'interdiction de discriminer, nous préférons les principes généraux car si on liste les personnes protégées, on risque toujours d'en oublier. Les votes de la plénière n'entraînent pas un recul des droits réels des citoyens.»

Une fondation va être créée pour soutenir les événements sportifs

Avec la Ville de Genève et les communes, l'Etat veut créer une structure pour faciliter la vie des manifestations sportives d'envergure.

Le déclic date des difficultés rencontrées par le triathlon international et le marathon international. Toujours en sursis, ces grands événements sportifs auraient besoin d'un accompagnement, notamment logistique, pour assurer leur durabilité. Ce devrait être la fonction d'une fondation de droit privé, dont le principe a été approuvé par le Conseil d'Etat. En partenariat avec la Ville de Genève, l'Etat avait commandé un rapport sur la question en mai 2009. Répondant à une motion, le Conseil d'Etat a précisé hier qu'il «poursuit sa réflexion sur la mise en œuvre, à brève échéance, d'une telle fondation en association avec la Ville de Genève, l'ensemble des communes intéressées et les milieux sportifs et économiques».

Selon Michael Kleiner, le projet devrait commencer à se concrétiser déjà à la rentrée de septembre, «si tout se passe bien et que d'autres communes sont intéressées». Le secrétaire adjoint aux sports de Charles Beer précise que la fondation aura deux tâches principales: être l'interface entre les organisateurs et les autorités et créer et animer un réseau de bénévoles.

«Dans une deuxième phase, la fondation pourrait contribuer à des relations harmonieuses entre sponsors et organisateurs, poursuit Michael Kleiner; plus tard, elle pourrait être amenée à tenter d'attirer des grands événements sportifs à Genève.»

Eric Budry

FAITS DIVERS

Appel à témoins

ACCIDENT Mardi vers 17 h 40, un motocycliste circule sur la route du Nant-d'Avril, en provenance de la route de Satigny. Alors qu'il remonte la file de voitures par la droite, un véhicule tourne à gauche et le heurte. Les deux usagers ont été légèrement blessés. La police prie les éventuels témoins de contacter le 022 307 31 11. **ChD**

Il détroussait les caissettes à journaux

ARRESTATION Mardi, un homme de 29 ans, porteur d'héroïne et de plus de 25 francs en pièces de 5 centimes, a été interpellé après une fouille de sécurité. Après enquête, les policiers ont pu établir que l'homme était responsable de plusieurs effractions de caissettes à journaux. Pour dérober l'argent se trouvant à l'intérieur, il retournait ces installations et forçait les serrures à l'aide d'un outil. Le prévenu reconnaît avoir commis plusieurs vols, utilisant un marteau pour commettre ses larcins. **ChD**

Voleur violent

INTERPELLATION Mardi soir, un homme âgé de 36 ans a été interpellé près de la gare Cornavin, après avoir dérobé un porte-monnaie, assisté d'un complice. Lors de l'arrestation, le prévenu a donné un violent coup de coude sur le torse de l'un des inspecteurs qui a pu esquiver l'attaque. Le complice a réussi à s'enfuir. **ChD**

Menacés par un pistolet automatique

ARRESTATION Dimanche à Annecy, un individu aviné a été interpellé après avoir menacé deux hommes à l'aide d'un pistolet automatique, relate le *Messager*. Initié en discothèque, le conflit s'était poursuivi devant la poste pour se terminer sur le boulevard de la Rocade. **ChD**

Les aquariums du Musée du Léman. Ils sont vétustes et ont un besoin urgent d'être améliorés pour un coût de 250 000 francs. (GEORGES MEYRAT)

Les aquariums du Musée du Léman nécessitent de gros travaux

Il faut 250 000 francs pour financer les travaux de rénovation.

«Les aquariums du Musée du Léman sont indispensables à son fonctionnement, à ses missions et à son image», estime la Municipalité de Nyon, qui, lundi prochain, demandera 250 000 francs au Conseil communal pour les rénover. «Nous devons les améliorer de manière urgente afin d'éviter leur fermeture pour cause de vétusté…» ajoute-t-elle.

Dépenser 250 000 francs pour des aquariums alors que les finances de la Ville de Nyon sont au plus mal? Monique Boss, municipale en charge de la Culture, se doute bien que certains conseillers poseront la question. «Il faut aller voir sur place pour se rendre compte de l'ampleur du problème», assure-t-elle. C'est ce que fera la commission qui étudiera le préavis.

«En fait, il ne s'agit pas que des aquariums eux-mêmes, dont le décor sera remanié, mais surtout du local qui les abrite, et des installations hydrauliques et électriques, précise le syndic Daniel Rossellat. Et ce n'est pas parce qu'on a des difficultés financières qu'on n'a plus les moyens d'entretenir notre patrimoine.»

Rappelons que ces aquariums sont les seuls de Suisse romande à présenter la faune lacustre. Les cinq bacs correspondent à autant de milieux différents (grands fonds, beine littorale, embouchure de rivière, marais et canaux) dans lesquels cette faune évolue. Les travaux sont prévus d'octobre à mars 2011.

Yves Merz